

Réforme des prestations complémentaires: résumé des décisions

Le 22 mars dernier, le Conseil des Etats et le Conseil national ont approuvé la révision de la Loi sur les prestations complémentaires et apporté de nombreux changements au système des PC.

Le Conseil fédéral fixera ultérieurement l'entrée en vigueur. Selon l'OFAS, elle est prévue pour 2021.

Les principales modifications sont résumées dans [ce document](#).

Ajout, août 2019: suite à la modification de la loi, l'ordonnance a été mise en consultation en été 2019: un [document de veille](#) commente ses principales dispositions. Pendant la procédure de consultation, des associations de défense de personnes en situation de handicap ont relevé que la révision de la loi préterite la situation des rentières et des rentiers qui vivent en communauté. Un second [document de veille](#) fait le point sur cette question.